

# Ordonnance et règles de prescription des médicaments

## Introduction

- La prescription médicamenteuse est un acte majeur de la pratique médicale
- Diagnostic → traitement curatif et/ou symptomatique
- L'ordonnance est :
  - **Vecteur d'information** : rédigée par le médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme, contrôlée avant délivrance par le pharmacien. Incompréhension → effets indésirables → objectif thérapeutique non-atteint
  - **Document médico-légal**

## Ordonnance

- Document permettant au malade de connaître son traitement et au pharmacien de lui délivrer
  - **Destinataires** : le malade, le pharmacien, les organismes de couverture sociale
- Rédigée par le médecin après l'interrogatoire et l'examen clinique du malade
- Doit être lisible (au mieux tapée), datée et signée
- Elle doit comporter :
  - **Identification du prescripteur** : nom, adresse, qualité
  - **Identification du malade** : nom, prénom, âge, sexe, taille/poids si nécessaire
  - **Médicament(s)** : Dénomination Commune Internationale (DCI), forme, posologie et mode d'emploi, quantité prescrite ou durée de traitement
  - **Signature** : apposée immédiatement en-dessous de la dernière ligne (ne pas laisser d'espace résiduel)
  - **Date**
- Elles peuvent être dupliquées (une pour le malade, l'autre pour la sécurité sociale)
- Il existe 4 types d'ordonnances :
  - **Ordonnances simples** : d'autres prescriptions sont également rédigées : soins infirmiers, examens diagnostiques (biologiques, radiologiques...), hospitalisation, transports, certificats
  - **Ordonnances sécurisées** (ou infalsifiables)
  - **Ordonnances bizones** : destinées pour les patients ayant des affections de longue durée
  - **Ordonnances de médicaments d'exception** : médicaments coûteux et d'indication précise

GRUPE HOSPITALIER  
 RICHAT-CLAUDE-BERNARD  
 46, rue Henri-Huchard  
 75877 PARIS Cedex 18  
 Téléphone : 01.40.25.80.80  
 N° INSEE : 759190252

SERVICE DE DERMATOLOGIE  
 Chef de Service  
 Pr Béatrice CRICQU

Hopitalisation :  
 Tél. : 01.40.25.73.96  
 Régime de Jour :  
 Tél. : 01.40.25.73.93  
 Bureau des rendez-vous de consultation :  
 Tél. : 01.40.25.82.40  
 Appel de la consultation :  
 Tél. : 01.40.25.84.26  
 N° Adeli : [REDACTÉ]

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Date :  
 Nom et Prénom du patient :  
 Age :

Identification du prescripteur	l'étiquette du patient est à coller ici
Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONÉRANTE)	
Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée (MALADIES INTERCURRENTES)	

ORDONNANCE DE MÉDICAMENTS D'EXCEPTION

NUMÉRO D'IMMATRICULATION : NOM - Prénom, Sexe, Date de naissance

ADRESSE

Si LE MALADE N'EST PAS ASSURÉ(S) : NOM, Prénom, Sexe, Date de naissance

1. Le malade est-il titulaire d'un carnet médical ? OUI NON

2. Médicament prescrit : Présentation, forme, dosage, voie d'administration, Posologie, Durée du traitement

3. La prescription concerne-t-elle le traitement d'une affection de longue durée, mentionnée au protocole d'examen spécial ? OUI NON

4. À soussigner(s) : Docteur, [REDACTÉ] atteste que la prescription du médicament concerne le patient hospitalisé, et confirme aux indications de la forme d'ordonnance thérapeutique en vigueur à la date de la présente ordonnance.

Signature du praticien : [REDACTÉ] à [REDACTÉ]

Qualification ou titre du prescripteur : [REDACTÉ] à [REDACTÉ]

Date du nouveau diagnostic (1) : [REDACTÉ]

Date de délivrance : [REDACTÉ]

Mentions obligatoires à reporter sur l'ordonnance : [REDACTÉ]

## Classement des médicaments

- Ce classement figure dans l'AMM
  - **Médicaments non-listés** : sont en vente libre, disponibles sans ordonnance, remboursables ou non. Il existe 2 catégories :
    - **Médicaments « conseils »** : prescrits par les pharmaciens aux malades qui demandent conseil à l'occasion d'un symptôme
    - **Médicaments « grand public »** : dont la promotion est assurée dans les médias et qui sont demandés par les patients-clients
  - **Médicaments listés** :
    - **Listes I, II** : sont classés « substances vénéneuses »
      - ✓ Risques divers (toxique, tératogène, cancérigène, mutagène...)
      - ✓ Les médicaments de la Liste I ont un risque plus élevé
    - **Liste des stupéfiants** : médicaments susceptibles d'entraîner des toxicomanies
      - ✓ La fabrication, la vente, la détention et l'usage nécessitent une autorisation spéciale
  - **Médicaments à prescription restreinte** : comporte 4 régimes :
    - **Médicaments réservés à l'usage hospitalier**
    - **Médicaments à prescription initiale hospitalière**
    - **Médicaments nécessitant une surveillance particulière** : surveillance biologique (NFS)
    - **Médicaments nécessitant une compétence particulière** : immunosuppresseurs

### RÈGLES D'ÉTIQUETAGE

	Pour la délivrance au public des produits et préparations magistrales ou officinales non exonérés	Pour les spécialités
MÉDECINE HUMAINE	<b>Listes I, II et stupéfiants</b> Pour les voies : – nasale – orale – perlinguale – sublinguale – rectale – vaginale – urétrales – injectable NOM et ADRESSE du PHARMACIEN Préparation – N° d'enregistrement Posologie et mode d'emploi Respecter les doses prescrites.	<b>Liste I et stupéfiants</b> Respecter les doses prescrites Uniquement sur ordonnance <b>Liste II</b> Respecter les doses prescrites Uniquement sur ordonnance
	<b>Liste I et stupéfiants</b> NOM et ADRESSE du PHARMACIEN Préparation – N° d'enregistrement Posologie et mode d'emploi NE PAS AVALER Respecter les doses prescrites.	<b>Liste I et stupéfiants</b> NE PAS AVALER Respecter les doses prescrites Uniquement sur ordonnance
	<b>Liste II</b> NOM et ADRESSE du PHARMACIEN Préparation – N° d'enregistrement Posologie et mode d'emploi NE PAS AVALER Respecter les doses prescrites.	<b>Liste II</b> NE PAS AVALER Respecter les doses prescrites Uniquement sur ordonnance
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE	Identique à celui de la médecine humaine + Avec pour les autres voies d'administration : Usage vétérinaire (1) Ne pas faire avaler.	

(1) Ou - Usage vétérinaire à ne délivrer que sur ordonnance - (pour les spécialités voie orale ou autres voies) ou - Usage vétérinaire à ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant la durée d'attente du médicament -.

## Droit de substitution

- Les pharmaciens ont le droit de remplacer certains médicaments prescrits par des copies moins chères appelées médicaments génériques c'est le droit de substitution
- Néanmoins le médecin peut indiquer la mention « non substituable » sur l'ordonnance, s'il estime qu'un médicament ne peut être substitué (cas d'un traitement longue durée)

## Prescription en DCI

- DCI = Dénomination Commune Internationale, ou nom du principe actif du médicament
- Vous prescrivez du Paracétamol ; le pharmacien peut délivrer 19 spécialités contenant un seul principe actif
- Quelques limites : exemples de situations à risque :
  - **Médicaments à marge thérapeutique étroite** : antiépileptiques, anticoagulants oraux
  - **Formes pharmaceutiques** : dispositifs de la voie inhalée, formes LP, formes topiques
  - **Patients à risque particulier en cas de substitution** : épileptiques, asthmatiques, allergie à certains excipients...

## Choix du médicament

- Le choix d'un médicament adapté au cas du patient est le fruit d'une analyse complexe
- La mise en place d'un traitement est un acte qui requiert autant de connaissances et d'expérience que le diagnostic de la maladie
  - **Selon les symptômes** : certains symptômes peuvent orienter le choix d'un traitement

- **Selon l'état de santé** : le médecin tient compte de l'âge du patient, son état de santé et éventuelle présence d'autres maladies
- **Selon la sensibilité du patient** : certains patients manifestent une sensibilité particulière à certaines familles de médicaments, dès lors, le médecin prescrira de préférence un médicament d'une autre famille
- **Selon le mode d'administration** : choisir la forme la plus adaptée à son patient
  - Les comprimés et les gélules sont d'utilisation commode (comprimés orodispersibles d'absorption plus facile que les comprimés enrobés)
  - Les gouttes peuvent être pratiques pour les enfants ou les personnes ayant des difficultés à avaler les comprimés et les gélules
  - Certains médicaments existent sous des formes injectables (les formes à action rapide et les formes retard à libération prolongée)
- **Selon les effets indésirables** : le médecin privilégie les médicaments entraînant peu d'effets indésirables, ou dont les effets sont faciles à soulager. Leur apparition est parfois difficile à prévoir, car elle dépend de la sensibilité de chaque patient
- **Selon le mode de vie** : le traitement doit pouvoir s'intégrer facilement dans l'emploi du temps du patient pour qu'il soit pris régulièrement sans gêner la vie quotidienne. L'exercice de certaines professions impose des horaires particuliers, ou une grande vigilance
- **Princeps ou générique ?**
  - Certains médicaments prennent plusieurs formes commerciales :
    - ✓ La marque originale du laboratoire qui a développé le produit (la marque princeps)
    - ✓ Les formes génériques établies lorsque le brevet du médicament tombe dans le domaine public
  - Les génériques possèdent le même principe actif, et donc la même efficacité, coûtent souvent moins cher
- **En cas de grossesse ou d'allaitement** :
  - La prescription d'un traitement nécessite des précautions particulières lors de la grossesse et de l'allaitement
  - Le médecin fait une évaluation des bénéfices attendus et des risques encourus pour la mère et l'enfant à naître
  - Après la naissance, proposer une alternative d'allaitement artificiel si un traitement pour la mère se révèle incompatible avec l'allaitement

### Durée du traitement

- **Traitement de courte durée** :
  - Prescrit pour soulager une crise aiguë, pour traiter un trouble passager
  - Préférable lorsqu'un médicament peut entraîner une dépendance
- **Traitements de longue durée (de fond)** :
  - S'impose parfois pour soigner une maladie et éviter les récives
  - Il est réévalué régulièrement et peut nécessiter certaines mesures de surveillance

### Importance de l'âge de l'enfant

- Chez les prématurés et les nouveau-nés, le foie et les reins ne fonctionnent pas encore totalement et l'élimination des médicaments s'effectue plus lentement
- Chez les nourrissons (d'un mois à deux ans), le foie et les reins éliminent un médicament plus rapidement que chez les adultes
- Chez les enfants, la posologie des médicaments est fonction de l'âge
- Les enfants d'un même âge, étant parfois de taille différente, la posologie s'exprime souvent (mg/kg)
- Parfois, les laboratoires pharmaceutiques proposent une posologie en (mg/m<sup>2</sup>)

## Apprentissage de la thérapeutique

6 étapes de résolution du problème :

- 1) **Formuler le problème du patient** : poser un diagnostic
- 2) **Spécifier l'objectif thérapeutique** :
  - Existe-t-il des données physiopathologiques sur la maladie ? Lesquelles ?
  - Existe-t-il des données sur le pronostic de la maladie ? Lesquelles ?
  - Que vise-t-on avec le traitement ?
  - L'objectif thérapeutique correspond-il à l'attente du malade ? Comment le discuter avec lui ?
- 3) **Choisir le médicament de prédilection et s'assurer de son adéquation** :
  - Existe-t-il des contre-indications ? Lesquelles ?
  - Existe-t-il des interactions ? Lesquelles ?
  - Le médicament et la forme pharmaceutique qui sont choisis, conviennent-ils au patient ?
  - La posologie standard convient-elle au malade ? Faut-il la changer ?
  - La durée standard du traitement convient-elle au malade ? Faut-il la changer ?
- 4) **Établir l'ordonnance** : à la base des critères suivants : efficacité, innocuité, adéquation, coût des médicaments
- 5) **Donner des informations, des instructions et des mises en garde** :
  - **Effets du médicament** : lequel ? a lieu quand ? comment le reconnaître ? quelle durée pour avoir son effet ?
  - **Effets secondaires** : lesquels ? quand ont-ils lieu ? quelle durée ? que faire ?
  - **Instructions** : comment administrer le médicament ? fréquence d'administration durée du traitement ?
  - **Précautions à prendre** : que faut-il éviter de faire lorsque l'on est sous l'effet du médicament ? quelle posologie à ne jamais dépasser ? interactions possibles ?
  - Quand faut-il revoir le patient ? (Rendez-vous de contrôle)
- 6) **Surveiller le traitement et y mettre éventuellement fin** : apprécier les résultats du traitement institué et entrevoir la suite à lui donner

## Objectifs de la thérapeutique

- **Curatifs** : par l'emploi de médicament qui permettent de guérir :
  - **Définitivement le patient** : antibiotiques, antiparasitaires, antifongiques, antidotes
  - **Temporairement en retardant l'évolution défavorable d'une maladie** : cytostatique par exemple
- **Préventifs** : par l'utilisation de médicament qui empêchent la survenue de certaines maladies chez des sujets qui en sont généralement exposés (Benzathine pénicilline, fer, Vitamine D...)
- **Palliatifs** : par l'usage de médicaments qui permettent de rétablir provisoirement une fonction défaillante ou de supprimer un symptôme désagréable
- **Substitutifs** : par l'emploi de médicaments qui permettent d'apporter une quantité supplémentaire :
  - **Substance endogène** : qui est produite en quantité insuffisante par l'organisme malade (exemple : une hormone)
  - **Substance exogène** : existant en quantité inadéquate par rapport aux besoins de l'organisme (vitamines, sels minéraux)
- **Diagnostiques** : grâce aux substances qui permettent des identifications de maladies (radio-opacifiants, produits marqués...)
- **Placebo** : par des substances qui provoquent une sensation de « bien être » ou de « confort » chez le patient sans qu'il soit possible d'objectiver leurs effets thérapeutiques par des essais cliniques contrôlés

## **Conclusion**

Prescrire avec :

- **Parcimonie** : se poser la question suivante : la prescription est-elle véritablement utile ?
- **Attention** : savoir ce que l'on prescrit
- **Compétence** : la formation continue est une absolue nécessité pour le professionnel de santé
- **Indépendance**

1 médicament, ça va  
2 médicaments, c'est possible  
3 médicaments, surveiller le malade  
4 médicaments, surveiller le médecin  
5 médicaments, hospitaliser le médecin !

Pr Georges Peters